2ème ANNEE — DUCK LAKE, SASK. JEUDI 28 MARS 1912 — No. 4

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada) $1.00
Un an (Etats-Unis) $1.50
Un an (Europe) $2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Conflits d'intérêts entre l'Est et l'Ouest

Qu'il y ait aujourd'hui entre les provinces de l'Ouest et celles de l'Est un sentiment de sourde hostilité, précurseur d'orages qui ne sont peut-être pas aussi lointains qu'on le pense, cela saute aux yeux de tout observateur un peu averti.

Il n'est pas téméraire d'affirmer, cependant, que l'Est ne se rend compte encore, que très imparfaitement, de toute l'étendue du malaise et des conséquences qui en peuvent résulter. Tout va bien chez lui; il ne voit pas pourquoi l'on pourrait être mécontent ailleurs.

C'est bien à tort en effet qu'on attribue à ce dernier des intentions de malveillance à notre endroit, au moins sur le terrain des questions économiques. — Que n'a-t-il pas fait, dira-t-on, pour assurer le développement matériel de nos régions!

Nous estimons précisément qu'il a été trop vite en besogne et qu'il ne fallait pas, par une politique d'immigration à outrance, imposer à une nation jeune l'assimilation d'un trop grand nombre d'étrangers à la fois, si l'on ne voulait pas voir le cosmopolitisme mettre en danger l'esprit national.

Il est des questions économiques contre lesquelles on ne s'insurge pas en vain.

C'est sur ce terrain que la lutte s'engage actuellement et menace de s'accentuer avec le cours des années.

Quand on voit des conventions d'agriculteurs et des députés de l'Ouest applaudir ouvertement déjà à l'idée de séparation, on peut bien penser que l'accord n'est pas parfait dans le ménage.

La question de la réciprocité avec les Etats-Unis est sortie comme d'une boîte de Pandore pour pacifier les mécontentements qui n'ont fait que grandir depuis sa défaite, surtout durant les derniers six mois, où les moyens de transport pour l'écoulement de la moisson se sont montrés partout insuffisants.

Ni le *bill des Grains*, dont plusieurs clauses semblent heurter visiblement les intérêts des cultivateurs, ni la récente injustice commise à l'endroit des minorités dans le *bill du Keewatin*, ne sont de nature à rétablir l'harmonie.

Dans ce dernier bill, notamment, les deux partis politiques, à l'instigation certaine des loges maçonniques qui pullulent dans l'Ouest, ont réussi à s'aliéner le sentiment de l'élément le plus solide de la population, l'élément catholique et français.

Conciliation et intransigeance

Quand il s'agit d'intérêts matériels, il ne faut pas compter plus que de raison sur la bienveillance des plus forts. On ne peut guère s'attendre à ce que celui qui tient déjà en mains "la part du lion" aille s'en départir pour faire montre de générosité. Ni les individus, ni les nations, à moins que le sens chretien ne les pénètre, ne nous ont accoutumé à ces actes de désintéressement, contre lesquels s'insurgent les appétits et l'âpreté des passions. C'est alors que le faible fait acte de sagesse en se montrant conciliant pour ne pas irriter la force brutale toujours trop prompte à se prévaloir de sa puissance pour se permettre l'impunité dans l'injustice.

Il n'en va pas ainsi dans les questions de principes qui touchent aux libertés de la conscience. Le faible a le devoir de se dresser devant le fort et de lui crier en face: "Frappe, brise ou tue, mais je ne céderai pas." Nul compromis ici ne saurait être honorable, tout recul est une lâcheté: on ne transige pas avec le devoir.

"Les intransigeances de la vérité religieuse, écrit M. L. P. de Castegens, sans exclure, tant s'en faut, les tendresses de la charité chrétienne, n'admettent même pas les demi-concessions, ces concessions que les beaux esprits, les gens de salon, tous ceux qui marchent sur la pointe du pied et ont toujours peur de briser quelque chose, se font entre eux, trop souvent, aux dépens des notions simples et claires qui gênent précisément parce qu'elles sont trop claires; aux dépens de la vérité qui, de sa nature, est une et ne veut pas plus être entamée que la robe sans couture du Christ."

En toute question qui touche des principes immuables, bases de vérité et de justice, l'intransigeance est un devoir, la conciliation une infamie.

A cette marque se reconnaissent dans le conflit des doctrines les hommes de caractère, et les lâcheurs; les hommes d'honneur et les déserteurs de drapeau; les catholiques de conviction . . . et les autres, déchets pourris du libéralisme où se développent et prospèrent les idées maçonniques qui rongent la société comme un chancre hideux.

La question scolaire du Keewatin a fait voir une fois de plus les ravages du libéralisme dans la mentalité de nos hommes publics.

Ce qui paralyse le "fair play" britannique

Chaque fois que nos politiciens ont résolu, pour sauver leur peau, de commettre quelque vilénie et d'abandonner sans coup férir une cause qu'ils avaient mission de défendre, ils recommandent à la clémence du *fair play* britannique ceux qu'ils ont lâchement désertés. Et, invariablement, le *fair play* britannique laisse l'injustice suivre son cours sans plus de remords. On a beau lui représenter que nous autres, dans Québec, nous donnons aux Anglais pleine et abondante mesure de justice, la majorité dans les autres provinces constate le fait et continue à faire vivre ses écoles avec notre argent. Le *fair play* britannique, c'est nous qui le pratiquons, et parfois jusqu'à nous en rendre ridicules, mais où voit-on ailleurs que cela se réalise?

Pourtant, les hommes droits et sincères chez nos compatriotes anglais et protestants, ne peuvent manquer de rougir au spectacle d'une injustice si flagrante. Ils manifestent parfois ce sentiment. Mais leur voix est si isolée qu'ils nous semblent, à nous et à leurs compatriotes, des chevaliers errants du droit et de la justice, des hommes d'un autre âge qui parlent une langue que l'on ne comprend plus. C'est ainsi par exemple que M. C. H. Cahan et M. John Boyd, deux anglais protestants éminents, ont réclamé avec les accents d'une complète sincérité le maintien des droits du Keewatin. Mais qui donc a compris leur geste chevaleresque? qui donc a admiré leurs sentiments d'honorable fierté?

Leur parole, bien qu'elle fût revêtue du prestige de la valeur et de l'éloquence, n'a point trouvé d'écho dans le cœur de leurs compatriotes.

Pourquoi?

Si le sens du *fair play* est à ce point paralysé qu'il laisse partout s'accomplir et se perpétuer l'injustice sans éprouver aucun sursaut d'indignation, il doit y avoir à cela une cause.

N'en est-on pas arrivé à cette perversion de mentalité qui accepte comme juste et légitime toute entreprise qui s'attaque à l'Eglise catholique et sape à leur base les droits de Dieu dans la société?

Et qui a pu pervertir ainsi les intelligences jusqu'à leur faire méconnaître les notions les plus élémentaires du droit naturel?

Que l'on regarde un peu dans tous les pays les œuvres de haine et de tyrannie qui se trament contre les *seuls adorateurs du vrai Dieu*, contre les catholiques, en s'attaquant toujours en premier lieu à l'âme de l'enfant: peut-être se trouvera-t-on assez près de la solution certaine.

Des effets identiques et uniformes, en divers pays, démontrent à l'évidence l'œuvre d'une cause constante et agissant toujours dans le même sens.

Ou il faut admettre ce principe, ou il faut renoncer à comprendre quoi que ce soit à la marche des événements contemporains.

Le doigt sur la plaie

La Franc-Maçonnerie tient tous les gouvernements dans sa main, et comme une pieuvre immense étend ses tentacules visqueuses sur tous les peuples.

A la faveur des ténèbres, à l'aide du mensonge, elle a enrégimenté sous ses drapeaux tous les éléments mauvais de la société, ou ceux qu'elle jugeait susceptibles de le devenir, et après des siècles de patience elle a formé une organisation internationale qui n'a point d'autre raison d'être, que de corrompre les éléments bons et de battre en brèche, dans tous les pays, l'action bienfaisante et divine de l'Eglise du Christ.

Il existe une contre-Eglise qui s'est formée lentement par la superposition de sociétés secrètes, dont chacune avait son but spécial à réaliser, en vue d'un plan d'ensemble qu'un homme seul ne pouvait pas imaginer, mais dont une race maudite a entrepris l'exécution.

Cette contre-Eglise c'est la Franc-Maçonnerie, et son architecte c'est la race juive, la race déicide, qui poursuit encore de sa haine le Sauveur du monde qu'elle a crucifié sur le Calvaire.

Cette race parait bien être aujourd'hui la maîtresse du monde à voir le succès qu'elle a obtenu dans la pénétration universelle de ses idées antireligieuses, au moyen de la Franc-Maçonnerie, dont elle se sert comme d'un instrument pour renverser chez les peuples les notions du bien et du mal.

Elle opère d'une manière chez les nations protestantes et d'une autre chez les nations catholiques.

Les initiés francs-maçons apprennent graduellement les mystères de la secte au moyen de symboles dont la signification est de la plus révoltante immoralité. Toutes les cérémonies grotesques de la Loge tendent à montrer que l'homme est à lui-même son Dieu, et que l'Eglise est la grande ennemie qu'il faut combattre par tous les moyens.

Chez les protestants, où chaque individu conçoit la religion à sa manière, et où le seul lien d'union consiste à protester contre l'Eglise romaine, ces doctrines trouvent un milieu très favorable à leur éclosion.

Chez les catholiques, la Franc-Maçonnerie procède avec plus de lenteur et commence par démolir les principes religieux à l'aide de formules équivoques et en renversant le sens des notions chrétiennes qu'elle accuse l'Eglise catholique de n'avoir point su comprendre.

Et ainsi la corruption s'étend de proche à proche et pénètre jusque dans les milieux profanes.

Il n'est pas besoin de traverser les mers pour constater les ravages de la Franc-Maçonnerie dans la mentalité chrétienne. Pour qui veut réfléchir l'action de la secte a paralysé déjà dans notre pays le *fair play* britannique chez nos compatriotes Anglo-canadiens, et elle a développé dans nos classes dirigeantes l'esprit du libéralisme qui paralyse les saines énergies, et rend possible tous les dénis de justice.

La question scolaire du Keewatin a fait mettre le doigt sur la plaie.

L'Article de la Constitution qui a été meconnu par le Parlement

10. Le commissaire en conseil, s'il est autorisé à rendre des ordonnances concernant l'instruction publique, rend toutes les ordonnances à ce sujet; mais dans les lois et ordonnances concernant l'instruction publique, il doit toujours être décrété qu'une majorité des contribuables d'un district ou d'une partie des territoires ou d'une partie quelconque moindre ou subdivision de ce district ou de cette partie, sous quelque nom qu'elle soit désignée, peut y établir des écoles qu'elle juge à propos, et imposer et percevoir les contributions ou taxes nécessaires à cet effet; et aussi, que la minorité des contribuables du district ou de la subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique, peut y établir des écoles séparées et qu'en ce cas les contribuables qui établissent ces écoles protestantes ou catholiques séparées ne sont assujettis au paiement que des contributions ou taxes qu'ils s'imposent eux-mêmes à cet égard.

Lettre de S. G. Mgr O. Charlebois, O.M.I. au Très Honorable R. L. Borden

Cette lettre accompagnait la petition des citoyens de LePas et réclame pleins droits pour les minorités du Keewatin

LePas, 19 février 1912

"Vous remarquerez que nous demandons tous nos droits, et non pas seulement une partie de nos droits. Vous remarquerez de plus que notre réclamation est une condition "sine qua non" de notre consentement à l'annexion du Keewatin au Manitoba. Vous direz peut être qu'il sera impossible dans les circonstances actuelles, d'obtenir la plénitude de nos droits, du parlement canadien. J'admets que vous rencontrerez quelques difficultés, mais je ne crois pas qu'il soit impossible de nous donner tous nos droits. Si vous le voulez réellement, vous trouverez certainement moyen de le faire. Comptez néanmoins que si nous n'obtenons pas justice, dans ce que nous demandons, notre réclamation subsistera, et la question des écoles continuera à causer des désagréments (l'original porte: "and the school question will continue to give trouble.") Il semble que ce serait juste de faire un effort et de régler cette question tout de suite, et définitivement."

O. CHARLEBOIS, O.M.I.
Vic. Apost. du Keewatin.

Il faut continuer la lutte

Les politiciens se sont hâtés d'enterrer la question scolaire du Keewatin.

Qu'ils n'aillent pas croire cependant que leur méfait sera aussi vite oublié. C'est l'heure plus que jamais d'instruire le peuple et d'organiser la résistance. Il faut dès maintenant préparer la candidature d'hommes plus dignes de la confiance des honnêtes gens et culbuter sans merci aux prochaines élections tous les arrivistes et les lâcheurs, dans les deux camps politiques. Que tous ceux qui ont à cœur le bien de leur pays, brisent toutes les entraves de parti, se groupent en un faisceau compact et choisissent pour porte-drapeau un candidat qui aura assez de caractère pour ne pas tourner les talons aux premières escarmouches du fanatisme.

Si la province de Québec veut fournir de tels hommes, il faut qu'elle les prépare et leur assure le concours et le dévouement de tous les bons éléments de la population.

Pour cela il faut jeter la lumière à pleines pages dans les bons journaux, fortifier et multiplier les organisations franchement catholiques.

Au lieu d'abandonner la lutte et de dire: "A quoi bon!" il faut se raidir contre les obstacles et les vaincre par la tenacité et la persévérance du vouloir. Le découragement chez les soldats d'une si noble cause serait une autre forme de lâcheté. Quand on lutte pour Dieu et son pays on n'a jamais le droit de désespérer.

Où étaient donc les Chevaliers de Colomb?

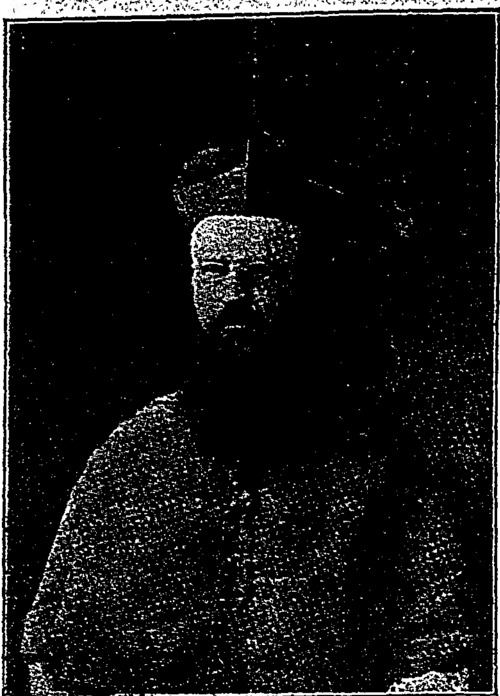
Nous n'avons malheureusement vu nulle part que les *Chevaliers de Colomb* aient protesté comme société contre l'injustice faite aux minorités du Keewatin. L'occasion était pourtant excellente, et l'on ne conçoit guère que des *chevaliers* puissent s'esquiver lorsqu'il s'agit de prendre la défense des opprimés.

Leur place était toute indiquée à côté des sociétés catholiques. Qu'est-ce donc qu'un régiment qui n'est jamais au feu?

La Ligue du Sacré-Cœur, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, l'Association St. Jean Baptiste, l'Association de l'Education de l'Ontario, le Congrès de la Saskatchewan etc., en ont agi autrement.

On se rappelle que les *Chevaliers* n'ont rien dit non plus lorsque tout le monde catholique a protesté contre les injures lancées au Pape par Nathan, le maire juif de Rome.

Les catholiques de LePas adressent une pétition



S. G. MGR O. CHARLEBOIS, O. M. I.
Vicaire Apostolique du Keewatin

Nous lisons dans le *Phœnix* de Saskatoon :

"Une assemblée des catholiques de LePas a eu lieu jeudi dans une des salles de classe de la mission. Une association catholique fut formée sous la présidence honoraire de S. G. Mgr O. Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin.

Plusieurs orateurs adressèrent la parole entre autres, S. G. Mgr Charlebois, le R. P. Fafard, curé, le R. P. Turquetel, MM. J. Grisel, P. Culerier, F. Paradis, A. H. de Tremaudan, et H. Hunter.

A la fin de la séance, une pétition fut envoyée au Gouvernement du Manitoba demandant que lorsque le bill d'extension des frontières du Manitoba sera déposé devant cette chambre, les droits des minorités dans la partie du Keewatin qui doit être annexé au Manitoba soient sauvegardés. Un comité permanent fut élu."

LE DROIT DU PLUS FORT

LE CATHOLIQUE : Et nos droits scolaires ?

LE CONSERVATEUR : Vous dites ? Ah vos droits ! Qu'est-ce que c'est que ça

LE LIBÉRAL : Ni vus ni connus, ni reconnus. —Finis n-i-s !

LE CATHOLIQUE : Mais pourtant, ce droit naturel ?

LE LIBÉRAL : Le droit naturel ? C'est le droit du plus fort. C'est tout naturel

LE CONSERVATEUR : Parfaitement ! C'est ça

LE CATHOLIQUE : Mais la Constitution ?

LE LIBÉRAL : Quelle Constitution ? Vieille lune ! Nous avons changé tout cela ! Vous retardez, brave homme ! Nous sommes dans un siècle de progrès, tout évolue, évolue. La Constitution d'antan n'est plus celle d'aujourd'hui. Demain elle évoluera encore. On la fera évoluer, en cas de besoin.

LE CATHOLIQUE : Alors, le droit scolaire des minorités ?

LE LIBÉRAL : Le droit des minorités ! Il y a longtemps qu'il a disparu Il n'y a plus que le droit des majorités, le droit du plus fort.

LE CONSERVATEUR : Aussi, pourquoi êtes vous minorité ? Allons, voyons, soyez raisonnable ! Ne soyez pas intransigeant !

LE LIBÉRAL : Vous ne savez donc pas encore, ignorant, imbécile que vous êtes ! que la force de la majorité prime le droit de la minorité ?

LE CONSERVATEUR : Parfaitement ! Mais ce n'est pas ma faute !

LE CATHOLIQUE : J'ignorais... Je croyais. Et la justice ?

LE LIBÉRAL : La justice ! Ah ! Ah ! mon bon, vous êtes ridicule, tout bonnement.

LE CONSERVATEUR : N'en parlons pas. La justice est aveugle. N'oublions pas ça.

LE LIBÉRAL : On lui a mis un bandeau qui tient bien, allez !

LE CATHOLIQUE : Et la "liberté pour tous" et l'équité ?

LE LIBÉRAL : Ça c'est bon pour les plus forts, pas pour les plus faibles.

LE CONSERVATEUR : Vous devriez savoir cela depuis longtemps !

LE CATHOLIQUE : Et l'égalité devant la Loi, et la fraternité ?

LE LIBÉRAL : L'égalité, la fraternité. Bon pour les forts. Pour les faibles, vieille chanson !

LE CATHOLIQUE : Alors, nous minorité, sans droits sans liberté, sans égalité sans fraternité nous devons tout subir des majorités ?

LE LIBÉRAL ET LE CONSERVATEUR (ensemble). C'est évident ! Faites un compromis avec elles.

LE CATHOLIQUE : C'est là le "fair play" !"

LE LIBÉRAL ET LE CONSERVATEUR (ensemble) C'est évident ! Il faut compromettre !

LE CATHOLIQUE : Il faut se compromettre et renoncer au droit. Je comprends enfin !

LE LIBÉRAL : Ce n'est pas malheureux !

LE CONSERVATEUR : Je l'ai compris avant vous, mon brave. J'ai été bête comme vous jadis. Mais cela m'a pris du temps. En 1867, en 1870, en 1875, en 1890, en 1897, même en 1905, je pensais, je criais encore comme vous. Mais depuis on nous a fait voir clair là dessus.

Nous avons reçu la "vraie lumière."

LE CATHOLIQUE : La vraie lumière ? Qu'est-ce que c'est que cela ?

LE LIBÉRAL, LE CONSERVATEUR (ensemble). Comment ? Vous ne savez pas ?

LE CATHOLIQUE : D'où cela sort-il ?

UNE VOIX (derrière le "libéral" et le "conservateur") cela sort du Maçonnisme.

LE CATHOLIQUE : C'est-à-dire des Loges ?

LE LIBÉRAL ET LE CONSERVATEUR (ensemble) justement. Mais n'en dites rien ! C'est notre secret.

LE CATHOLIQUE : Vous en êtes là ?

LE CONSERVATEUR : Quand on a eu l'honneur de recevoir, comme moi, la "vraie lumière" dans la Très Respectable Loge *Harmony*, loge chapitrale de la noble généreuse et tolérante province d'Ontario, on sait désormais à quoi s'en tenir sur les prétendus droits du Christianisme sur les prétendus droits des catholiques. On voit clair là-dessus quand on étudie comme moi *la Bible sous le compas.*

LE LIBÉRAL : j'ai vu clair, moi, aussi, grâce à la "vraie lumière" des Greenway, des Cameron, des Joe Martin, des Sifton, des Haultain et des Borden.

LE CATHOLIQUE : Oh ! Oh ! J'y suis : Larrons en foire ! (Conservateur et Libéral s'en vont bras-dessus, bras dessous).

JEAN-BAPTISTE GARDAVOU.

La tragédie parlementaire

Impressions d'un témoin

Un ami nous écrit d'Ottawa :

Décidemment, LE PATRIOTE est brave et parle comme se bat un vrai soldat. Si donc il eût été donné au vaillant rédacteur d'assister à certaines séances parlementaires ! A distance, on se représente difficilement l'horreur de la situation aux Chambres. J'ai vu plusieurs fois pérorer députés et ministres à l'occasion du bill du Keewatin. J'ai vu, bien vu, des Canadiens-Français catholiques s'attaquer à leur race et à leurs coreligionnaires devant une assemblée d'anglais et de protestants. Tout ce que le génie français, notre culture philosophique et classique donnent comme ressources à l'éloquence ont été utilisés pour démontrer que la minorité ne possède point de droits, pour servir des passions, des appetits déçus, et couvrir des volte-face sans vergogne. Jamais encore on n'avait vu mettre tant d'esprit à démontrer que l'on n'a pas de tête. Car enfin il faut évidemment avoir la tête faible pour la tourner si vite, au premier souffle de la fortune. Ceux-là qui s'étaient fait un tremplin de leur pompeuses harangues patriotiques ont tombé comme s'ils eussent été de vulgaires acteurs, et les jeunes, ces jeunes, que le "Devoir" avait hissé par les épaules, au siège de député ont tous chuté, sauf cinq. *Rari nantes in gurgite vasto.*

Aussi, ce n'est ni l'indignation, ni la tristesse qui envahissaient l'âme pendant ces déclamations parlementaires, mais la *honte* de compter de tels lâches parmi les siens. J'ai maintes fois entendu cette reflexion au sortir des galeries et elle est la justesse même.

Pourtant ces messieurs savent la posture délicate où se trouvent les races latines et la foi catholique à notre siècle, ils n'ignorent pas les envahissements saxons et la propagande maçonnique. Du moins, leur rang ne nous permet pas de croire qu'ils ne connaissent pas seulement l'alphabet de l'histoire contemporaine. Malgré cela, en invoquant l'argument stupide du "laissez faire sans dire mot pour que les maux soient moindres" ils ont voté la mesure à deux mains et se sont chargés eux mêmes de la défendre. Ceci surpasse toutes les conceptions, et ce sera, dans cinquante ans, incroyable à ceux qui liront les débats d'aujourd'hui.

Et l'opposition, elle, n'a pas même eu la vigueur du mal. Elle a stupidement assisté à l'égorgement de la minorité. Heureusement que le grain de sénévé lève même dans la Chambre des Communes. Sans doute, il est bien petit, mais il faut espérer que les journaux du genre "Patriote" le sauveront de l'ivraie des mauvaises théories, des lâchetés et des aveuglements volontaires.

Au Sénat

Le bill du Keewatin au Sénat a suscité d'intéressantes discussions. On a reconnu plus généralement qu'aux Communes l'existence du droit. Cependant au moment où nous allons sous presse, nous apprenons que le bill a été adopté sans amendement. Honte ! triple honte !

Le Groupement par la Mutualité

DISCOURS DE M. J. G. POULIN A LA CONVENTION DE DUCK LAKE

Messeigneurs,
Monsieur le Président,
Messieurs du Clergé,
Mesdames et Messieurs,

A la gracieuse demande des membres du Comité de la Convention, je viens vous entretenir pendant quelques instants d'un sujet qui semble très pratique pour le bénéfice de la grande cause qui nous anime tous en ces jours de convention: je veux vous parler d'un moyen efficace qui aidera à faire le triomphe de la langue française dans nos provinces de l'Ouest et particulièrement dans celle où nous vivons, et ce moyen efficace et certain, nous l'appellerons: Le Groupement des nôtres par la Mutualité et les Sociétés Nationales.

Je remercie le comité de la Convention de m'avoir fait cet honneur en m'invitant à adresser la parole. Je regrette de ne pas avoir l'éloquence de mes prédécesseurs pour discuter un sujet aussi important mais n'ayant qu'une ambition, celle de m'acquitter de ma tâche avec bonne volonté et franchise, je suis assuré que la cordiale sympathie de cet auditoire le portera à l'indulgence.

La Mutualité: ce mot éveille l'idée de l'union de plusieurs individus dans une commune pensée de secours mutuels: nous jetterons donc un coup d'œil sur les avantages de la mutualité au point de vue religieux, social et national.

Au point de vue religieux, la Mutualité possède l'avantage de grouper, de coordonner les énergies, les volontés pour travailler à la défense de la foi, à la sauvegarde des mœurs. Tout homme de bien a à cœur de s'enrôler dans des sociétés de secours mutuels, car il en comprend les avantages et sait qu'en s'appliquant à encourager ce renfort de la foi et des mœurs il remplit de grands et doux devoirs: celui de rendre à son Dieu l'hommage qu'il lui doit; celui de rendre à son prochain les devoirs que tout citoyen doit rendre au point de vue chrétien et au point de vue social; et enfin celui de se rendre à lui-même de grands devoirs, car il s'engage en entrant dans une société à en suivre les règlements, et si cette société a pour base la religion catholique, elle ne lui enseignera que le respect de Dieu, du prochain et le sien; alors il aura fait un grand pas dans le sentier de la vie chrétienne et de là, il travaillera de toutes ses forces à faire respecter ce qu'il respecte lui-même.

Au point de vue social la Mutualité remplit un grand rôle et est la solution pratique et patriotique des problèmes sociaux qui troublent notre époque.

Un grand cri de reconnaissance doit monter de notre cœur vers Dieu de ce que notre cher Canada ne soit pas encore bouleversé, troublé dans son ordre social: mais peut-on assurer, cependant, que cet ordre social soit toujours conservé et que nous n'aurons pas à souffrir, un jour ou l'autre, du bouleversement que la vague socialiste, sous toutes ses formes, répand en Europe et ailleurs; il est à craindre que ce malaise social vienne faire des ravages parmi nous, car déjà on peut entrevoir que des disciples, même des apôtres, se sont introduits dans certaines classes de la société. Pourquoi un tel état de choses existe-t-il?

La raison en est que la classe ouvrière a pour désir ardent, de se dérober au poids de sa pauvreté; elle souffre et elle peine, et voyant son travail peu rémunéré, elle cherche des moyens par lesquels elle échapperait à l'incertitude du lendemain, oubliant qu'elle le obtiendrait plus dans la mutualité chrétienne, économique et pratique, que dans le socialisme qui ne résout jamais une question sans laisser derrière lui des ombres et des traces bien profondes.

Au point de vue national, la mutualité est et sera un moyen sûr et efficace de conserver à notre race canadienne-française la force et la vitalité dont elle a joui jusqu'à maintenant et qui ont toujours été l'apanage glorieux qui a fait en tout temps l'admiration de toutes les nations; nous avons combattu dans le passé pour conserver nos droits; on a voulu nous enlever notre foi, notre langue, mais toutes les tentatives ont échoué; nous l'avons gardée, la foi de nos pères par la mutualité vraie et chrétienne, nous l'avons gardée notre langue en la parlant, en la faisant respecter par ceux qui voulaient en faire un sujet de ridiculisation; ils voulaient faire croire qu'une seule langue serait plus avantageuse que plusieurs; mais ceux qui luttaient contre nous et voulaient nous asservir auraient-ils consenti à abandonner leur langue pour accepter la nôtre? Non, n'est-ce pas? et nous aussi, nous avons refusé, nous avons dit, nous avons crié bien haut: nous sommes Canadiens, nous avons nos caractères nationaux, nous les garderons, au prix de tout; c'est par la mutualité, c'est en nous tenant par la main que nous avons réussi à garder nos traditions; et c'est par la mutualité que nous les conserverons et nous ne souffrirons pas qu'on dise que les Canadiens-Français n'ont pas su conserver l'héritage sacré que leur ont légué leurs pères.

La mutualité par les Sociétés nationales, voilà encore un jalon qui doit marquer la route à suivre pour arriver au but que nous nous proposons.

Nous avons le plaisir de compter dans notre beau pays, plusieurs sociétés foncièrement catholiques, n'admettant que des membres de langue frnçaise, c'est beaucoup dire et ce serait beaucoup faire, si nous, Canadiens-Français dispersés ça et là dans ce grand Ouest, nous faisions partie de ces bellles sociétés nationales par lesquelles il serait facile de nous compter, de nous connaître, de resserrer nos liens entre compatriotes. Lorsque des cercles de ces sociétés seraient établis là où un certain groupe de concitoyens demeure, il sera plus attrayant de se voir souvent, et là, s'encourageant mutuellement à parler français, nous sauvegarderions plus efficacement nos traditions nationales.

Efforçons-nous de favoriser de préférence les institutions, les sociétés se rattachant à notre nationalité.

Travaillons sans relâche à augmenter le prestige de notre belle langue.

Sachant nous compter, nous saurons nous connaître, et nous connaissant mieux nous travaillerons plus sûrement au bien commun.

Et que gagnerons-nous à travailler ainsi conjointement, faisant de la mutualité vraie et patriotique, notre guide en tout temps et partout.

Nous gagnerons l'admiration des compatriotes étrangers à notre langue; ne craignons pas de tenir à nos traditions sous prétexte que quelques citoyens seront froissés de nous entendre parler français; n'achetons pas leur estime au dépens de notre langue, mais gagnons-là, cette estime, en leur montrant que nous tenons à notre langue ancestrale autant que nous tenons à notre foi; ne rougissons pas de la parler en présence de qui que ce soit, ne pâlissons pas si un anglais ou autre nous surprend à parler français: prouvons que nous sommes patriotes, aimons à passer pour tels.

Marchons droit dans le sentier de nos pères, payant ainsi un juste tribut à leur mémoire; ils ont combattu pour nos droits nationaux; resterons-nous en arrière, semblant oublier leurs luttes pacifiques mais certaines; serons-nous moins courageux qu'ils l'ont été; non, sans doute, car, dût-il en coûter, nous suivrons les jalons de leur route; au prix de tout, nous garderons notre caractère national, défiant ainsi le nombre et la force des étrangers à nos croyances et à nos coutumes.

Ne soyons pas patriotes à la manière de ces deux anglais condamnés à déportation à cause de leurs fréquentes rapines de tous genres; lorsqu'ils furent embarqués sur le navire qui les déportait, ils crièrent à ceux qui les regardaient partir: "We are the true patriots, for we leave our country for our country's good." Nous sommes les vrais patriotes, puisque, pour le bien de notre patrie, nous quittons notre patrie.

Nous, Canadiens-Français, soyons patriotes en dépensant notre énergie, nos forces pour le bien de notre patrie.

Il serait très pratique que dans chaque centre où se trouvent des Canadiens-Français, un bureau soit ouvert pour l'information générale; si un registre était tenu du mouvement des gens de langue française de chaque endroit, il serait facile de se concerter au besoin et de donner à nos compatriotes les informations dont ils ont besoin à leur arrivée dans nos parages.

Conseillons à ceux qui arrivent de choisir de préférence une colonie, un endroit où des compatriotes de langue française sont déjà établis, ne les laissons pas se noyer au sein de populations où une langue autre que la langue maternelle est parlée, nous pouvons beaucoup faire sous ce rapport car les arrivants prennent toujours l'avis des anciens, quant au meilleur endroit où s'établir; sachons les convaincre de l'avantage qu'ils ont de choisir un endroit où eux-mêmes et leurs enfants parleront la belle langue maternelle.

En terminant, je proposerai que en plus du bureau permanent du parler français il soit établi si possible dans chaque centre un bureau local pour les informations de tous genres dont nous avons besoin et qui feront notre bénéfice et celui de ceux qui nous arrivent sans cesse.

Dernier mot, mes amis, nous avons une langue, parlons-là.

Le Colon de Québec en Saskatchewan

DISCOURS DE M. A. CLÉROUX, DE VONDA. A LA CONVENTION DE DUCK LAKE

Sir Georges Etienne Cartier prédit un jour que l'Ouest serait le grenier du Canada, et dans un cri patriotique invita les nôtres à aller s'y établir. Le temps donna raison à ce grand canadien.

Inutile de citer des chiffres pour convaincre cette assemblée distinguée sur la fertilité de notre sol. C'est un fait aussi patent que l'existence du soleil.

Depuis au-delà de vingt-cinq ans que les Anglais d'Ontario sont venus et viennent encore s'emparer de nos terres. D'autres ont suivi par milliers des Américains, des Européens et même des Asiatiques de toutes races et de toutes croyances. Dans cette course effrénée vers l'ouest du Canada quelle place occupent les Canadiens-Français? Je suis peiné de dire qu'ils sont les derniers alors qu'ils auraient dû être les premiers. Chose incroyable, pendant que les étrangers des quatre coins du monde invasion dans l'Ouest du Canada, les Canadiens-Français, par milliers, émigrent dans les Etats-Unis, —vivent de la vie des manufactures— ou quittent la campagne pour les grandes villes manufacturières du Canada.

Les raisons de cette état de chose —elles sont multiples.— Mais les deux principales pour moi sont l'ignorance et les préjugés.

Pendant que nos gouvernements dépensaient et dépensaient encore des sommes considérables pour faire connaître l'Ouest du Canada à la vieille Europe et à la jeune Amérique par ses excursions savamment organisées, — par ses agences fondées dans les centres populeux des villes —par ses nombreux conférenciers parcourant les villes et les campagnes, ses brochures jetées à profusion — ses annonces à titres flamboyants dans les journaux—

Que faisaient et que font encore nos têtes dirigeantes, attitrées Canadiennes pour éclairer les nôtres vers les bords de la Rivière Rouge et de la Saskatchewan—

Mgr Taché, de sainte mémoire, a fait un jour un beau geste —mais malheureureusement des épreuves bien fortes sont venues fondre sur cette première semence canadienne.

Depuis lors, le grand évêque ne voulut plus prendre sur ses épaules la responsabilité de l'immigration canadienne. A l'avenir, nos vaillants missionnaires de l'Ouest qui iront visiter la chère et vieille province de Québec, ne leur parleront que de leur mission chez les sauvages, de leurs voyages périlleux à travers les glaces et les neiges, de la vie misérable menée au milieu de ces sauvages grossiers vivant de chasse et de pêche.

Il est bien vrai que dans ces derniers temps — que quelques efforts ont été tentés — certains travaux ont été faits — par des prêtres séculiers et réguliers — aussi que par quelques laïcs — mais après tout, qu'est-ce que cela en comparaison du travail gigantesque qui s'est fait et qui s'opère actuellement pour amener sur nos bords des centaines de milliers étrangers qui arrivent chaque année.

Dans certain milieu on se plait à blâmer le clergé de ne pas avoir non seulement travaillé à amener les nôtres sur nos terres fertiles de l'Ouest, mais à faire tout en leur pouvoir pour les en détourner; il préfère même les voir partir pour les manufactures américaines — véritables tombeaux et pour l'âme et pour le corps.—

Le ciel me garde de porter un jugement sur un corps aussi respectable et dans un cas aussi grave.

A chacun son rôle, dit M. J. Pothier, gouverneur du Rhode-Island, à ses compatriotes Franco-Américains — Au clergé la défense des intérêts religieux et nationaux, aux laïques les intérêts matériels.

Pour moi, ces paroles sont pleines de vérité et d'un grand sens pratique.

Si, les laïques qui sont à la tête de la race canadienne mettaient en réalisation ces graves conseils, que de bien n'en résulterait-il pour nous tous.

Le salut de la race française en Amérique repose dans le sol surtout. Sans doute il faut s'appliquer à l'étude de l'industrie et du commerce, jusqu'à aujourd'hui, ces deux dernières n'ont pas été suffisamment cultivées parmi les nôtres— c'est un malheur.— Notre race en souffre. Nos richesses passent entre les mains des étrangers. Un jour comme la cigale, nous chantons — Français — pendant que les autres travaillent — un jour, nous nous réveillerons occu-

(A Suivre en 4me page)

Le Colon de Québec en Saskatchewan

(Suite de la 3me page)

pant la triste position de la cigale vis-à-vis de la fourmi.

Mais enfin pour être pratique quels moyens prendre pour détourner le colon de Québec vers les Etats-Unis et l'amener chez nous —dans son "pays"— découvert par des Français -colonisé par des Canadiens— arrosé du sang de ces héros missionnaires français et canadiens dont il fait du bien de parler.- Fondons tout de suite —à cette convention même-- une association de colonisation —dont les officiers devraient être choisis avec soin —chaque membre pour faire partie de l'association devrait payer $1.00

Maintenant ces argents serviraient à payer les dépenses faites pour le recrutement des nôtres dans Québec. Un conférencier ou deux seraient nommés pour aller faire de la propagande dans Québec.

Nos agents déjà se chargeraient de recevoir ces nouveaux colons et de leur procurer des homesteads.

Maintenant dans chaque paroisse il devrait y avoir un bureau de renseignements composé de trois membres. En outre de cela, il devrait y avoir un bureau central où tous les renseignements locaux aboutiraient. --LE PATRIOTE qui est notre organe de propagande se ferait fort de publier dans ses colonnes ces renseignements qui seraient d'une grande utilité pour les nôtres.- Au bureau du PATRIOTE on y trouverait tous les renseignements désirés.-

Il y deux sortes de colons: ceux qui veulent des homesteads et ceux qui veulent acheter des terres. Alors les bureaux mentionnés ci-dessus se feraient un devoir de d'aider ces nouveaux colons. Que de terres de campagne à vendre— de particuliers —qui passent entre les mains des syndicats étrangers —ou des particuliers dont on pourrait s'emparer. C'est ce qu'on appelle faire un groupement autour du clocher.

Maintenant il y a dans Québec des Canadiens industriels qui pourraient établir leur champ d'action dans nos villes si pleines d'avenir. Cela aiderait beaucoup la main-d'œuvre qui arrive ici.

Voyons à procurer de l'emploi à nos ouvriers, à nos journaliers.

Ce qui manque ici pour compléter notre travail —ce sont des hommes appartenant à des professions libérales —surtout les médecins Canadiens.- A ce sujet, laissez-moi lire une lettre d'un médecin Canadien de l'Université Laval de Montréal qui manifeste le désir d'aider à ses compatriotes de l'Ouest.

LECTURE DE LA LETTRE

Mettons l'épaule à la roue. De l'intelligence, de la bonne volonté et de l'activité et encore de l'activité.—Je termine — je demande pardon d'avoir été si long — par un vers d'un jeune poete français.

J'ai vu le ciel de l'Italie
Rome et ses palais enchantés
J'ai vu notre mère-patrie
La noble France et ses beautés
En saluant chaque contrée
Je me disais au fond du coeur
Chez nous la vie est moins dorée
Mais on y trouve le bonheur.

Une Ignoble lâcheté

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU "PATRIOTE DE L'OUEST," DUCK LAKE.

Monsieur le Directeur,

Vous avez lu, dans "La Patrie" du 6 mars courant, en page de rédaction, une communication capable de soulever le dégoût de tout homme jouissant encore d'un peu de liberté et d'un peu de cœur. Un esclave descendu au dernier rang de l'abjection peut seul conseiller à des fils fidèles à l'Eglise du Christ de déserter tout bon combat, sous prétexte que certains individus, appartenant aussi, du moins de nom, à l'Eglise, n'apparaissent pas sur le champ de bataille.

Qu'importe au vrai catholique comment se conduit tel ou tel de ses coréligionnaires?

C'est bien, cette écœurante correspondance, un triste signe de ces temps d'avachissement à tout prix, de désertion de tout devoir!

Quelle influence peut bien avoir sur notre action l'absence d'action catholique des Irlandais, des Anglais catholiques et autres?

Parce qu'aucun peuple ne proteste ni n'a jamais protesté contre la sacrilège spoliation des Etats de l'Eglise, est-ce un motif suffisant pour le vrai fils de l'Eglise et du Pape de ne pas protester?

Réclamer les droits de nos frères; revendiquer nos droits, le cas échéant, l'auteur, de l'idiote "Communication" appelle cela "tirer les marrons du feu," il craint que "nous ne nous brûlions les doigts pour nourrir les autres."

Voir ravir à son père son argent et ses biens-fonds; voir un frère menacé dans sa vie et se croiser les bras, sous prétexte que les autres enfants laissent faire, cela se nomme, en bon français, *une ignoble lâcheté.*

ETIENNE DEVIGNOLES

Moncton, le 8 mars 1912.

Le fameux "Gin Croix Rouge"

Depuis quelque temps je vois, dans un journal français d'Edmonton, l'annonce suivante: Le Bon Gin "Croix Rouge" avec grande illustration d'alambics et de flacons.

C'est un moyen, non de prêcher la tempérance mais plutôt d'encourager le vice contraire. Que l'on vante tant qu'on voudra cette boisson, elle contient de l'alcool et par conséquent peut enivrer facilement ceux qui en font usage. On commende sans doute d'éviter les excès mais n'est-ce pas seulement pour mettre un voile sur l'horreur d'une telle annonce.

L'intempérance se répandra assez dans l'Ouest sans aller, pour quelques sous, mettre la presse à son service. On devrait plutôt écrire des articles sérieux contre le commerce de liqueurs enivrantes qui se fait dans plusieurs endroit au détriment d'un grand nombre. C'est par là en effet que l'on ruine les familles et les santés.

Que l'on considère les tristes effets de l'abus de la boisson. On voit des pères de famille ruiner leur fortune et déshonorer leurs familles en se livrant à se vice infâme de l'ivrognerie. Et des jeunes gens? combien dépensent leur salaire ainsi et se préparent un triste avenir par cette vie de débauche. Eh bien! je suis père de famille et je proteste contre un tel encouragement.

Si ce journal français n'a pas d'autre chose à mettre pour remplir ses colonnes il ne mérite pas d'être encouragé. Pour ma part je retire mon abonnement au "Courrier de l'Ouest" s'il continue à annoncer de la pareille façon le "Gin Croix Rouge."

UN PÈRE DE FAMILLE.

Marcelin

L'association St-Jean-Baptiste

Les résolutions suivantes furent adoptées a l'unanimité, à l'assemblée régulière mensuelle, tenue dimanche le 17 courant:

1o. "Que le montant de $5.00 soit voté, et offert comme contribution à l'érection du monument "La Verendrye," a St. Boniface."

2o. "Qu'un vote de félicitations soit offert a M. P. E. Lamarche, député de Nicolet, a Ottawa, comme ayant été le premier a revendiquer les droits des catholiques, aux Ecoles du Keewatin, et que copie lui soit transmise, ainsi qu'au "Patriote" pour publication."

L'Association aura une partie de cartes le lundi de Pâques, 8 avril, a l'hôtel "Marcelin" qui a été gracieusement offert par le propriétaire, M. P. Gariépy, pour la circonstance, a 6 hrs. p.m. Lunch a 11 hrs et distribution des prix, aux gagnants.

LE SECRÉTAIRE.

Bellevue

La paroisse de St-Isidore de Bellevue a donné 92 signatures à la pétition en faveur des écoles séparées du Manitoba et du Keewatin.

On est en train de creuser un puits pour l'usage du presbytère et de l'Ecole. Cette nouvelle peu importante en elle même montre au moins la bonne entente qui existe entre les deux administrations paroissiales: l'église et l'école.

A propos de l'école, il est peut-être bon de faire savoir que dans une paroisse Canadienne-Française comme la nôtre, nous tenons absolument à ce que notre école soit surtout catholique, et puis française. Nos commissaires d'école veulent que la prière du matin et celle du soir soient dites en commun à l'école ainsi que le chapelet. Le catéchisme y est enseigné régulièrement tous les jours: 2 prix d'Instruction religieuse seront distribués chaque année pour encourager nos enfants.

Le français est la langue principale enseignée à notre école. La lecture, l'écriture, les mathématiques, géographie, histoire sont enseignées. Quant à nos petits de cinq à huit ans, ils ne commencent l'épellation que lorsqu'ils savent lire à peu près couramment le français.

Notre paroisse se peuple toujours de plus en plus. Ces jours derniers, un Canadien-Français, M. Ovide Leblanc, dont le foyer, jeune encore, compte déjà plusieurs têtes blondes, a acheté un quart de section à un mille et quart de l'église auprès des propriétés de ses deux frères, M. Moïse et Henry Leblanc, établis déjà dans la place depuis quelques années et ont magnifiquement réussi.

On assure que M. Gauthier, de Prince Albert, a acheté une demi section à un quart de mille de l'église et qu'il va venir s'y établir au printemps. M. Gauthier, déja honorablement connu à Bellevue, sera le bienvenu ici.

Un autre colon Canadien-Français, M. Tessier, gendre de M. Anthime Bourdon, est venu chez son beau-père avec l'intention de s'établir dans le pays: espérons qu'il pourra trouver à Bellevue une terre à sa convenance.

Le 15 mars dernier, une fille, Marie-Rose-Graziella, est née à M. et Mme Hildredge Gaudet. M. et Mme Zénon Gaudet étaient de cérémonie au baptême.

Le terrible Marius, habitant une petite ville du Midi, se vante de la terreur qu'il répand par son regard.

—Un soir, près du cimetière, je vois un spectre sortir du tombeau: aussitôt, je tire mon couteau et je vais droit au-devant en criant:

—Ah! ah! tu as envie de mourir une seconde fois? Je suis ton homme!

Le spectre, effrayé, rentra en terre.

—Ce n'est pas étonnant, du reste, ajoute Marius, car dans ces moments-là, je suis si terrible que je n'ose pas me regarder en un miroir, je me fais peur.

Honneur aux intrépides soldats

L'attitude de la presse catholique française dans la crise du Keewatin a été vraiment superbe et réconfortante.

Nos deux grands quotidiens *Le Devoir* et l'*Action Sociale* ont dirigé la campagne en faveur du droit méconnu, avec une vigueur, une intelligence et une sûreté d'attaque qui méritent la plus sincère admiration et les plus chaudes félicitations de tous les hommes de cœur.

La presse hebdomadaire n'a été ni moins brave, ni moins dévouée à la cause de la justice, trahie par le vote des politiciens. Et pourtant les sacrifices à faire pour marcher droit. de la part de ces journaux, n'ont peut-être pas été moins grands que ceux qui s'imposaient aux députés pour ne point faillir à l'honneur. Citons parmi les vaillants : *Le Bien Public*, des Trois-Rivières, *La Vérité*, de Québec, *Le Nationaliste*, de Montréal, *L'Action Canadienne*, de Fraserville, *Le Progrès du Golfe*, de Rimouski, *La Tribune*, de St Hyacinthe, le *Journal*, de Waterloo, *La Croix*, de Montréal. La *Gazette*, d'Arthabaska. *L'Avenir*, de Jonquières, *L'Evangéline*, de Moncton. Le *Moniteur*, de Hawkesbury, et plusieurs autres encore qui ont sonné haut et clair la franche note catholique. A vrai dire, si l'on fait le décompte des journaux de parti, comme le *Pays*, le *Canada*, la *Vigie*, le *Soleil*, l'*Avenir du Nord*, etc., chez les rouges qui ont trouvé moyen de blâmer à la fois le gouvernement et de vanter Laurier qui venait de mêler son vote à celui des bleus pour priver les minorités du Keewatin de leurs droits ; si l'on excepte les feuilles qui se vendent au plus offrant *La Presse* et *La Patrie*, et quelques organes ministériels comme l'*Evénement* qui sont enchaînés à la crèche, on peut dire que toute la presse catholique française de l'Est a bien fait son devoir, et son mérite est d'autant plus grand qu'elle a dû parfois frapper des amis.

Dans l'Ouest, les *Cloches*, de St Boniface, et le *North West Review*, de Winnipeg, ont vaillamment sonné l'alarme. La presse allemande s'est aussi montrée très courageuse. Le *Progrès*, de Mornville a eu quelques bons articles à côté de fadeurs qui les déparaient. et le *Courrier de l'Ouest* a été à peu près ni chair ni poisson : ces deux journaux nous ont paru plutôt suivre l'opinion, tandis qu'ils avaient le devoir de la façonner.

Convention du Parler Français au Manitoba

Fondation d'un journal français---Pleine justice pour les ecoles catholiques.---Importantes resolutions

Cette convention eut lieu au collège St. Boniface, mercredi 20 mars.

NN. SS. Langevin et Mathieu et plusieurs délégués de divers endroits du Manitoba y prirent part. Le but de la convention était de préparer la participation de la province. au Congrès de Québec et d'étudier diverses questions d'intérêt religieux et national.

En l'absence de l'hon. Juge Prendergast, président de la "Section manitobaine du Parler Français," la séance du matin fut présidée par l'hon. juge Prud'homme, et celle du soir par M. Joseph Baril

M l'abbé D. Lamy, secrétaire de la convention fut le premier orateur et exposa les moyens à employer pour prendre une part efficace au Congrès de Québec. "L'Ouest Canadien dit-il est en droit d'attendre les meilleurs résultats de ce Congrès : Québec est le plus solide point d'appui pour les minorités françaises.

M. Noël Bernier parla ensuite du mouvement qui s'organise pour ériger un monument à LaVerendrye, le découvreur de l'Ouest et invita tout le monde à y souscrire généreusement.

L'hon. Juge Prud'homme lut un mémoire sur la situation légale du français au Manitoba. Il démontra que la loi de 1890 abolissant le français est *ultra vires*. Il cita la clause où l'assemblée Législative déclare qu'elle abolit le français en autant qu'elle le peut, admettant ainsi qu'elle doute de son pouvoir constitutionnel d'agir de la sorte. Cette législation ajouta le juge, signifie : "tant que nous sommes la majorité nous avons raison, dès que nous sommes la minorité nous avons tort. La justice est-elle donc une question de mathématiques ?"

S. G. Mgr Mathieu fit remarquer que la race française a été la première à découvrir, évangéliser et civiliser l'Ouest, et qu'elle doit être ici chez elle aussi bien que toute autre nationalité. Il parla de la loyauté des Canadiens-français au drapeau britannique. Un ami de Gladstone, dit-il, ayant été un jour admis en présence du roi Edouard VII, avant de parler pour le Canada, disait au roi : "Je vais aller étudier la loyauté du peuple de Québec." Et le bon Edouard VII de lui répondre en souriant : "Ne perdez pas votre temps, je connais les Canadiens français, ce sont les sujets les plus loyaux de l'Empire." Sa Grandeur rappela aussi un autre incident du troisième centenaire de Québec, lorsque le roi actuel l'interrogeait sur la loyauté canadienne française "Votre Altesse, répondit-il, ne trouvera pas dans cette province un seul homme de bon sens qui désire l'annexion aux Etats-Unis, tandis qu'elle pourrait facilement en trouver plusieurs dans les Provinces Maritimes, dans l'Ontario et dans l'Ouest. L'Angleterre a donc tout intérêt à s'appuyer sur les Canadiens-français, et à protéger leurs droits en les aidant à rester comme ils sont, avec leur religion et leur langue."

S. G. Mgr Langevin termina la séance par un éloquent discours où il se déclara parfaitement satisfait du travail de la convention. En faisant allusion à la question scolaire, Mgr Langevin déclara qu'il ne se dirait satisfait *et que la question ne serait définitivement réglée que lorsque justice complète nous aurait été rendue.* Dans l'intervalle il acceptera toute satisfaction partielle mais, comme partie et non comme règlement final.

D'importantes résolutions, que nous publierons plus tard, furent adoptées par la convention concernant le Congrès de Québec, la question scolaire, le Monument La-Vérendrye, l'enseignement bilingue.

Nous nous réjouissons surtout d'apprendre que la Convention a décidé de fonder un nouveau journal catholique français qui serait imprimé à la Bonne Presse de Winnipeg (West Canada Publishing Co.) qui publie déjà quatre journaux catholiques en anglais, en allemand, en polonais et en ruthène.

Un comité a été formé à cet effet. La Convention a institué deux autres Comités : l'un est permanent, composé de 7 membres, et s'occupera surtout de voir à ce que le français soit bien enseigné dans les écoles bilingues, l'autre est chargé de la représentation canadienne-française dans la Fédération Catholique du Manitoba établie à l'assemblée du 13 mars.

LE PATRIOTE est heureux d'adresser ses plus chaleureuses félicitations aux catholiques de langue française du Manitoba pour le beau succès de leur convention.

Les nôtres s'organisent dans les trois provinces de l'Ouest canadien : ils entendent rester catholiques et français. Honni soit qui mal y pense.

La question scolaire du Keewatin

Paroles de M. Henri Bourassa

Pire que George Brown

Oui, messieurs, nous en sommes rendus au point de souhaiter que George Brown, l'ennemi des écoles confessionnelles, revienne sur la terre en garantir le maintien. Car, s'il était sectaire, il avait le sentiment de l'honneur et le respect de sa parole ! (Applaudissements).

Les hommes d'autrefois

Mackenzie et Macdonald, Blake et Campbell étaient assez civilisés pour savoir que la langue française n'est pas un idiome méprisable qui doit être traité comme le véhicule de la barbarie, voire même de la peste intellectuelle. (Applaudissements). Et surtout ces grands hommes d'Etat connaissaient assez l'histoire de leur pays pour savoir que la meilleure garantie de conservation du pacte fédéral, le moyen le plus sûr d'attacher ces nouvelles régions de la Confédération, n'était pas d'y traiter en parias les pionniers du pays, ceux de tous les Canadiens qui, depuis un siècle avaient été dans l'Est, les soutiens les plus fidèles des institutions britanniques. (Longs applaudissements).

Moutons rouges et moutons bleus

Je ne referai pas ce soir l'histoire des luttes de 1905. Je me bornerai à vous rappeler en passant que si nous avions alors suivi les conseils de ceux qui voulaient nous faire faire au bénéfice d'un gouvernement ROUGE, ce que leurs adversaires veulent maintenant que nous fassions au profit d'un gouvernement BLEU —c'est-à-dire nous taire, nous coucher et dormir, tous les droits de la minorité auraient disparu, nous n'avons pas voulu subir le baillon ROUGE, et nous avons sauvé quelque chose. Ne vous laissez pas mettre le baillon BLEU : nous pouvons encore sauver quelque chose !

Sous la loi des Territoires du Nord-Ouest

Dans le langage ordinaire, nous continuons de désigner sous le nom de "Keewatin" la vaste contrée qui va être annexée ces jours-ci à la province du Manitoba. Mais en réalité, cette contrée n'est qu'une portion de l'ancien territoire du Keewatin, redevenue, depuis sept ans, partie intégrale des territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, cette contrée annexée est actuellement soumise à la loi du Nord-Ouest, et soumise en particulier à l'article 10, du chapitre 62 qui est la "clause scolaire", toujours vivante, sortie du cerveau, de la pensée et du cœur d'Edward Blake, et votée en 1875 avec le concours des deux partis, afin d'assurer POUR TOUJOURS, disaient-ils, les droits des minorités, et la paix sociale dans toute l'étendue de ces territoires.

La trahison des deux gouvernements

Messieurs, nous n'avons jamais demandé qu'on lançât l'injure au nom de Laurier. Durant les quinze années de son règne, les défaillances n'ont pas manqué, il s'est commis des fautes semblables à celle qu'on se prépare à répéter à Ottawa. Néanmoins, avant de le dénoncer, avant de le déclarer indigne de toute confiance, nous avons commencé par scruter ses actes, par le peser lui-même et par le juger. Je vous demande d'adopter envers les hommes qui gouvernent aujourd'hui la même mesure de patience, la même mesure de sang-froid, afin de pouvoir leur appliquer avec équité la même mesure de justice.

La voie de l'honneur

Sans doute ! La voie de l'honneur et du devoir est généralement plus étroite, plus difficile et plus compliquée que la voie du succès et du laisez-faire. Là-dessus, il n'y a aucun doute. Mais enfin si la situation est compliquée, à qui la faute ? Assurément pas à la minorité actuelle ou future. Que la faute soit plus particulièrement celle de Greenway, et celle de Laurier, que Roblin n'y ait aucune part à l'origine, quelle différence cela fait-il quant aux droits de la minorité actuelle ou future de l'ancien territoire de Keewatin ?

M. Monk nous a dit, avec raison, que la question du Manitoba et du Keewatin sont entièrement distinctes. Alors, pourquoi, après avoir voulu écarter la question du Manitoba, la ramener maintenant pour éluder celle du Keewatin ?

Pourquoi refuser le droit ?

Né sous la même loi, appliqué en vertu du même principe, pourquoi ce droit aux écoles séparées ne serait-il pas maintenu au Nord du Manitoba comme au nord de la Rivière-à-la-Paix ? Serait-ce, par hasard, parce que l'on pense que dans le Yukon le climat est trop dur et les terres trop stériles pour qu'une minorité catholique et française puisse jamais y jouir trop commodément de ses droits ? — mais que dans les terres fertiles qui s'étendent au nord du Manitoba, il n'est pas bon de faire la part trop belle à ceux qui depuis trois cents ans fécondent la vallée du Saint-Laurent de leurs sueurs et de leur travail, qui depuis cent-cinquante ans ont versé leur sang pour la couronne britannique, plus abondamment peut-être que beaucoup de ceux qui se targuent aujourd'hui de leur "loyalisme" intransigeant ? Il n'est pas bon, sans doute, qu'au nord du Manitoba, les pionniers de la patrie canadienne aient le droit de faire enseigner à leurs enfants, dans les écoles payées de leurs deniers, les traditions religieuses, les sentiments de foi et d'honneur qui, aux jours d'épreuves, ont donné à leurs ancêtres la force nécessaire pour faire taire la voix du sang et écouter celle du devoir. (Applaudissements).

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche, 31 Mars. Les Rameaux.
Lundi. 1 Avril, Lundi saint.
Mardi, 2. Mardi saint.
Mercredi, 3, Mercredi saint.
Jeudi, 4, Jeudi saint.
Vendredi, 5, Vendredi saint.
Samedi. 6. Samedi saint.
Dimanche. 7 Avril, Pâques.

La fête de S. G. Mgr Langevin

La fête de Monseigneur l'Archevêque de St-Boniface fut célébrée avec l'éclat accoutumé. S. G. Mgr Mathieu. évêque de Regina, le T. R. P. Lacoste, O. M. I., administrateur de Prince Albert, et une centaine de prêtres étaient présents. Il y eut messe solennelle d'action de grâces à la cathédrale, et le sermon fut donné par le R. P. Beys, O. M. I.

Au banquet, une adresse au nom du clergé fut presentée par M. l'abbé J. E. Lee, curé de Transcona. L'Académie Ste-Marie et le Collège de St-Boniface organisèrent d'intéressantes séances en l'honneur de Sa Grandeur.

Prêtres et laiques profitèrent de l'occasion pour exprimer au vaillant archevêque de St-Bonifece leur entière admiration pour son intrépide défense des droits catholiques dans la cause de l'éducation.

La Semaine Sainte

Lecteurs catholiques, méditez durant cette grande semaine les enseignements profonds qui jaillissent du Calvaire.

N'oubliez pas que le Christ est encore souffrant, aujourd'hui, dans son corps mystique qui est l'Eglise. Satan souffle toujours la même haine au coeur des bourreaux. Le peuple déicide et son oeuvre, la Franc-Maçonnerie, sont toujours là, l'insulte aux lèvres et la main levée contre le doux Sauveur.

"Ah ! si j'avais été là avec mes Francs." s'écriait Clovis au récit de la passion. Que ce soit aussi le cri de toute âme généreuse. Il faut prendre aujourd'hui la résolution de renoncer à tout pour devenir catholique militant et ne plus jamais rougir de notre sainte religion.

Première messe

La première messe de M. l'abbé A. Leboucher sera célébrée à l'Ecole St Michel, le jour de Pâques, à 10 heures.

La cérémonie de l'ordination à la cathédrale de Prince-Albert commencera le Samedi saint à 7 h. du matin.

Anonymes

Nous recevons de temps à autre des correspondances que l'on nous demande de publier dans le journal. Invariablement ces correspondances anonymes prennent le chemin du panier. Avis aux intéressés.

"Le Patriote" est le meilleur médium de publicité

Un de nos annonceurs, de l'Est, nous écrit : "Votre journal est le meilleur pour toucher la clientèle française de la Saskatchewan. Depuis que nous annonçons dans LE PATRIOTE, nous recevons plusieurs lettres de vos lecteurs nous demandant nos prix, etc."

L'idée en marche

Exemple à imiter

L'idée émise par l'un de nos collaborateurs de faire participer les tout-petits à l'œuvre du Parler Français a été vite comprise par ceux qui se dévouent à l'éducation.

A ce sujet, nous recevons de la directrice de l'école publique catholique de Duck Lake la lettre suivante que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs, en formulant le voeu que nos vaillants instituteurs et institutrices imitent partout cet exemple:

DUCK LAKE, SASK., 23 mars 1912.

M. le Directeur du PATRIOTE DE L'OUEST, Duck Lake. Sask.

Cher Monsieur.

Oui, comme vous le dites dans le dernier numéro de votre estimé journal, la magnifique idée que celle d'intéresser les tout-petits au Congrès du Parler Français : Et puisque c'est à Duck Lake que l'on a organisé la première Convention de la langue française dans la Saskatchewan, nous revendiquons l'honneur d'inscrire notre Ecole Publique en tête de la liste de celles qui célèbreront une petite fête de la langue française à l'époque même du Congrès de Québec.

Nous faisons des voeux pour que le "clairon du PATRIOTE" soit entendu bien loin dans l'Ouest, afin que partout nos chers enfants s'intéressent au maintien de leur beau parler français.

Votre très respectueusement dévouée,

PRINCIPALE DE L'ECOLE PUBLIQUE CATHOLIQUE, (STOBART)

Marcelin

—La santé de M. Antoine Marcelin ne s'améliore pas, malgré les soins du médecin et le dévouement parfait de la famille.

—Les MM. Wattier et Marin réussissent à trouver une excellente eau à Marcelin, à une profondeur variant de 75 à 110 pieds, au moyen de leur machine à creuser. Déjà, MM. Marcelin, Guillaume Lalonde et Georges Boyer ont des puits très abondants et plusieurs autres personnes se proposent d'utiliser les services de MM. Wattier et Marin. L'eau et le terrain sont de première qualité à Marcelin.

—M. John Bell s'est acheté un lot au nouveau village et y bâtira un beau magasin.

—M.. Ls Lehouillier a aussi acheté deux lots et avait la chance d'en passer un, le lendemain, à M. Percy, avec un bénéfice de $100.

—M. Josué Labrosse, s'étant séparé de son associé. H. Labrosse, s'occupera à l'avenir du commerce des chevaux.

—M. Jos. Casavant, malade, est sous les soins du Dr Hopkins à l'hôpital de Marcelin.

Compatriotes ! Venez vous etablir au Lac des Prairies, Sask.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIOTE

Cher Monsieur.

Veuillez insérer dans le "Patriote" une lettre que je viens de recevoir du R. P. Cochin, O. M. I., à propos de la colonisation française dans la Saskatchewan.

Cher Monsieur Cléroux,

Je profite de mon passage à North Battleford pour vous écrire quelques mots à la hâte.

C'est pour vous prier de nous envoyer tout de suite au Lac des Prairies, (Meadow Lake) un contingent de colons catholiques, surtout de Canadiens-Français. Vous devez en connaitre qui désirent s'établir sur des homesteads. Là, il n'y a pas de terres de compagnies, tout est à prendre comme homesteads. Les colons trouveront au Lac des Prairies tout ce qu'ils peuvent désirer pour la culture et l'élevage. Le foin, le bois, l'eau, tout y est en abondance, et la terre est de première qualité. Le climat y est aussi avantageux que dans n'importe quelle autre partie du Nord-Ouest. Il est urgent d'envoyer là le plus grand nombre de colons possible, car déjà les étrangers jettent les yeux de ce côté.

Espérant que vous voudrez bien penser pour le moment, de préférence, au Lac des Prairies,

Je demeure votre tout dévoué,

L. Cochin, O. M. I., ptre.

Par la voix du "Patriote", j'invite donc les colons catholiques de langue française qui désirent s'établir en Saskatchewan de se diriger vers le Lac des Prairies. Vous trouverez dans le bon P. Cochin un guide sûr et désintéressé.

De Winnipeg, prenez la ligne du C. N. R. pour North Battleford. De là, vous vous rendez en en voiture au Lac des Prairies. Hâtez-vous, compatriotes, car de tous côtés arrivent des milliers d'étrangers.

De bonne heure au printemps, venez visiter nos endroits de colonisation de la Saskatchewan, en particulier, le Lac des Prairies. Le plus tôt vous vous y rendrez, le mieux ce sera pour vous. Donc, en avant ! courage et succès; je suis toujours à votre disposition.

Votre bien obligé,

Amédée CLÉROUX,
Agent d'Immigration

NOTE DE LA RÉDACTION. Tout le terrain qui environne le Lac des Prairies, et qui peut être assez grand pour y établir quatre ou cinq paroisses, n'a été arpenté que l'été dernier. voilà pourquoi tous les lots sont à la disposition des futurs colons.

Cette partie du pays qui offre tous les avantages aux nôtres va certainement être prise durant l'été. Ni la distance ni les 40 milles de mauvais chemins dans le bois et les marais n'arrêteront nos courageux Canadiens-Français.

Pour le prochain numéro

Aperçu d'ensemble sur l'oeuvre du Congrès de la Saskatchewan

Nous continuerons la prochaine fois la publication des intéressants "mémoires" de Louis Schmidt, avec note explicative de l'autenr au sujet du mot "révolution" ; nous reprendrons aussi la série du roman et la revue hebdomadaire des nouvelles.

AVIS

L'Acte des Licences pour vente de Liqueurs

Demandes de Licences

Une assemblée du Conseil des Commissaire de Licences aura lieu à Prince-Albert, le mardi 21ème jour de mai, 1912. à 10 heures du matin pour considérer les demandes suivantes de licences qui m'ont été faites par

FAWCETT, W. Duck Lake, King's Hotel
KIMBER & MOORE, Duck Lake, Queen's Hotel

Daté à Regina ce 21ème jour de mars. 1912.

T. A. COLCLOUGH,
Assistant Procureur Général.

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou a la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions. par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead. sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres parentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3 00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		.78
no. 2 id.		.75
no. 3 id.		.68
no. 4 id.		.57
Œufs frais	la douz.	30
Beurre	la livre	30

A Vendre

A Marcelin, Sask., Township 45, Section 36, Rang 6, une terre de 160 âcres, à $25 l'âcre.

S'adresser à M. OMER BESNER, St. Clet, Co. Soulanges, P. Q.